

GLENCORE- FONDERIE HORNE

COMPTE RENDU – RENCONTRE DE FORMATION DU COMITÉ DE LIAISON

22 octobre 2019

INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE			
DATE	10 octobre 2019		
HEURE	19 h 00 – 21 h 00	19 h 00 – 21 h 00	
ENDROIT	Centre des congrès Le Noranda, 41, 6 ^e rue, Rouyn-Noranda		
PARTICIPANTS			
	✓ 21 participants		
FONDERIE HORNE			
M. Pierre-Philippe Dupont, Directeur du développement durable			
PARTICIPANTS	ARTICIPANTS Mme Cindy Caouette, Conseillère en communication et relations avec la		
	communauté		
	TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ		
	✓ M. Alex Craft, Animateur		
	 M. Jacques Grondin, Animateur 		
	✓ Mme Caroline Bergeron, Rapporteuse		
OBJECTIFS	Présenter les faits saillants entourant les activités de la Fonderie		
OBJECTIFS	Définir la composition du comité		
	1. Mot de bienvenue	6. Historique du comité et	
	2. Tour de table	principaux constats	
SUJETS	3. Contexte actuel	7. Modifications proposées et	
DISCUTÉS	4. Présentation du plan d'action de	proposition d'un comité de	
DISCUTES	la Fonderie Horne	liaison	
	5. Besoin d'une démarche de	8. Prochaines étapes	
	concertation avec le milieu		

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

Le présent compte rendu se veut non-nominatif afin de préserver la liberté de parole des participants. Dans un souci de respect pour les participants, tous les échanges ont été formulés au masculin. Les interventions ont été consignées dans la section durant laquelle elles ont été adressées.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Craft de Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de s'être déplacés. Il pose ensuite quelques questions aux participants.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 1.	
M. Craft demande à l'auditoire si la tenue de la rencontre de ce soir s'est discutée dans la communauté.	Comme le délai entre l'envoi de l'invitation et la tenue de la rencontre était assez court, certains participants ayant une boîte postale ont été chercher leur courriel peu de temps avant la rencontre de ce soir.

2. TOUR DE TABLE

M. Craft présente les objectifs de la soirée et met l'emphase sur l'objectif principal qui est d'amorcer la transition du Comité de citoyens du Quartier Notre-Dame (ci-après QND) vers un comité plus élargi. Il annonce ensuite la présentation qui sera faite par les représentants de la Fonderie Horne (ci-après Fonderie), puis il demande aux participants s'ils ont des attentes particulières pour la rencontre de ce soir.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 2.	
Un résident nouvellement arrivé dans le QND demande ce que la Fonderie pourrait faire concrètement pour réduire ses émissions.	M. Craft répond qu'il aura probablement une partie de sa réponse lors de la présentation de la Fonderie.
Q & I 3.	
Quel est le plan de la présentation ce soir?	M. Craft répond que, dans un premier temps, la Fonderie présentera un état de la situation et dans un deuxième temps l'historique du comité du QND sera présenté et des propositions seront faites pour un comité élargi.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 4.	
Je ne pensais pas que c'était une soirée d'information mais plutôt pour former le nouveau comité.	M. Craft précise que la présentation de la Fonderie sera très brève, mais qu'en effet, le but de la soirée est principalement d'assurer la transition du comité de citoyens du QND vers un comité de liaison.
Q & I 5.	
Il s'agit d'une soirée d'information, il y aura donc un partage d'informations, à quel point la population a-t-elle été invitée?	Mme Caouette précise qu'elle a envoyé 1800 cartons d'invitations par la poste aux résidents du QND et que les organismes ont reçu la même invitation, mais par courriel sous un format numérique.
population a-t-elle ete mvitee:	M. Dupont rajoute que la partie information de la rencontre tient sur quelques diapositives, mais que l'accent sera mis sur la création du comité élargi.

M. Craft demande aux participants s'ils ont d'autres attentes à partager et ils répondent que non. Il partage qu'une rencontre préalable a été tenue avec les membres du comité de citoyens du QND en vue de recueillir leurs commentaires et expériences sur le fonctionnement du comité. Suite à cette rencontre, des membres ont fait part de leur intérêt à partager leur expérience ce soir.

3. CONTEXTE ACTUEL

M. Dupont présente ensuite l'état actuel de la situation à la Fonderie Horne. Il mentionne que l'arsenic est une préoccupation majeure et que des demandes ont été formulées par divers groupes afin que la Fonderie pose des actions rapides.

Il mentionne également que le comité du QND est moins actif depuis quelques années.

4. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION INTÉGRÉ

M. Dupont précise que la réduction des émissions atmosphériques présente un défi et que plusieurs solutions pouvant être préconisées sont des approches expérimentales qui ne garantissent pas de résultats.

Il présente diverses actions ainsi que leurs objectifs (diapo 4 - PowerPoint Fonderie). Puis, il mentionne que la Fonderie est actuellement dans le 2^e plan d'action en vue d'atteindre une cible de 100 ng/m3. Les discussions débuteront sous peu pour le 3^e plan d'action. M. Dupont rappelle l'importance du comité dans le sens où celui-ci aura une incidence particulière sur les actions et éléments qui pourraient être intégrés dans celui-ci.

M. Dupont présente les différents projets réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre du 2^e plan d'action. Il présente ensuite des mesures à venir ainsi qu'un projet de bétonnage de la surface de l'aire de réception des concentrés de cuivre, qui ne faisait pas partie du plan d'action, mais qui a été identifié par la Fonderie afin de réduire l'emportement des poussières par le vent.

5. BESOIN D'UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION

M. Dupont fait état de la volonté de la direction de la Fonderie à mettre en place divers mécanismes permettant de favoriser le dialogue et les échanges et de permettre au comité de participer dans la prise de décisions, les projets en cours ou pour proposer de nouveaux projets. Il présente ensuite le Directeur général de la Fonderie, M. Yves Brouillette qui est assis dans la salle.

Il mentionne ensuite que c'est dans un optique d'amélioration des pratiques que la Fonderie a octroyé un mandat à Transfert afin d'examiner le comité actuel et de proposer des améliorations.

6. HISTORIQUE DU COMITÉ ET PRINCIPAUX CONSTATS

M. Craft présente l'équipe de Transfert et mentionne que les échanges seront documentés. Le compterendu ne sera pas rendu public immédiatement, mais une fois que le comité sera formé, les membres pourront alors le valider afin de s'assurer que celui-ci est fidèle aux échanges qui ont eu lieu. Il mentionne également qu'il n'y a pas de problème à ce que les participants prennent des photos ce soir, comme l'information présentée sera rendue publique.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 6.	
Un participant mentionne qu'il habite dans le quartier depuis 47 ans et que ses grands-parents habitaient également le quartier. Depuis longtemps, ils se battent pour avoir des réponses de la Fonderie, ils viennent aux réunions, mais c'est toujours le même discours, rien ne change avec les années. Les gens se tannent alors et cessent d'assister aux rencontres. Pour les dirigeants de la Fonderie, les industries sont importantes et créatrices d'emploi, mais les mentalités changent et les gens prennent de plus en plus conscience de l'importance des ressources, telle que l'eau.	M. Craft s'assure de bien comprendre sa préoccupation et lui demande donc si ce qu'il souhaite c'est un changement et un meilleur suivi des actions.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 7.	
Le participant ajoute qu'il sait comment le système fonctionne, il voit la fumée noire au bout de la cheminée.	M. Craft répond que le participant a probablement une bonne connaissance des installations, mais que les actions concrètes seront plutôt discutées dans les travaux du comité
Q & I 8.	
Le participant mentionne qu'il espère que ce sera concluant et que des actions réelles seront posées.	M. Dupont partage également sa volonté que les pratiques soient améliorées et efficaces.
Q & I 9.	
Le participant mentionne qu'il a toutefois constaté une amélioration. Il appelle souvent pour loger des plaintes et il reçoit un retour d'appel dans les jours suivants, a de bonnes discussions avec l'interlocutrice de la Fonderie. Il rajoute que les choses ont commencé à changer et que c'est bon signe.	C'est bien noté.

M. Craft demande aux participants s'ils ont d'autres questions ou commentaires suite à la présentation de la Fonderie. Les participants répondent par la négative.

M. Grondin rappelle le mandat donné à Transfert, soit de revoir le fonctionnement du comité pour tenir compte du contexte actuel dans le but d'adopter de meilleures pratiques et d'améliorer le dialogue.

Il explique ensuite brièvement l'évolution du Comité de citoyens au fil du temps. Lors de sa formation, la mission du comité était surtout orientée vers le suivi des grandes études réalisées en lien avec l'environnement et la santé publique.

Puis, il présente des réalisations du comité depuis sa création, entre autres (diapo 4 – PowerPoint Transfert):

- Des actions menant à la construction de l'usine d'acide sulfurique;
- Un suivi des émissions de la Fonderie;
- Des actions menant à la décontamination des sols;
- Une meilleure gestion des nuisances;
- Une contribution économique de la Fonderie dans la communauté.

Ensuite, M. Grondin mentionne que la dernière réunion du comité du QND a eu lieu en 2018, puis avant cela aucune rencontre n'avait été tenue depuis 2016.

Au début, le comité semblait bien fonctionner, mais durant les dernières années, quelques constats peuvent être dégagés (diapo 5 – PowerPoint Transfert) :

- La participation avait diminué;
- La visibilité du comité était minimale, les comptes rendus n'étaient pas publics, le journal Info-QND du comité était bien distribué mais est maintenant difficile à trouver;
- Le manque de rétroaction avec le public;
- Le manque de respect des règles de fonctionnement du comité.

Lors de la réunion avec les membres du comité du QND, d'autres constats ont été partagés, entre autres :

- L'attitude parfois trop rassurante des co-coordonnateurs;
- Le fait que certains dossiers ne pouvaient être traités en profondeur;
- Le manque d'indépendance du comité (liberté de parole, choix des sujets, etc.).

M. Craft invite les participants à compléter les constats de M. Grondin et à poser leurs questions.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 10.	
Un membre qui a siégé pendant une dizaine d'années vient partager son expérience. Il mentionne que durant cette période, les membres n'étaient pas en contrôle de l'agenda, qu'il n'y avait pas de vote des membres. Le comité se voulait davantage informatif que participatif, il y avait des présentations, mais sur des sujets imposés. De plus, les archives du journal Info-QND sont difficiles à trouver. Il mentionne qu'il a d'ailleurs fait la demande lors de la rencontre du comité afin de rendre ceux-ci disponibles au public.	Mme Caouette répond que ce sera fait, mais que cela prendra un certain temps car certaines éditions doivent être numérisées. Elle s'engage à travailler là-dessus.
Q & I 11.	
Est-ce que les règles de fonctionnement du Comité prévoyaient qu'un organisme ne pouvait pas siéger? Le CREAT a déjà manifesté son désir de participer.	M. Grondin répond qu'il a eu plusieurs discussions et a fait des recherches à ce sujet, mais qu'il n'a pas trouvé de justifications à ce refus.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 12.	
Est-ce que le comité avait mal saisi le mandat?	M. Grondin explique que le mandat était très général durant la période du comité conjoint dont Villes et villages en santé (VVS) était partie. Le comité avait deux axes principaux : la protection et la promotion de la santé. La raison d'être de ce comité aurait méritée d'être éclaircie. Il y avait beaucoup de souplesse au regard des règles de fonctionnement, ce qui a du bon et du moins bon. Les règles ne semblaient pas refléter ce qui se passait vraiment dans les réunions. M. Craft complète en mentionnant que pour les membres de longue date, le mandat semblait peut-être clair, mais lors des recherches, ce n'était pas aussi clair.

7. MODIFICATIONS PROPOSÉES ET PROPOSITION D'UN COMITÉ DE LIAISON

M. Grondin explique que depuis 2014 les choses ont changé. Le comité devrait donc s'enligner avec les nouvelles réalités puisque les gens ont des attentes envers les comités de citoyens, ils s'attendent à y retrouver certains éléments. Il présente donc les nouvelles attentes gouvernementales (diapo 7 – PowerPoint Transfert), tirées du Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour les projets miniers et d'hydrocarbures (ci-après Guide) qui a été publié par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (ci-après MERN). M. Grondin précise toutefois qu'actuellement, la Fonderie n'a pas d'obligation légale de former un comité de suivi, contrairement aux mines ou aux sites d'enfouissement.

M. Grondin présente ensuite les bonnes pratiques proposées pour la formation du comité consultatif élargi et rappelle l'importance que le mandat du comité soit clair et qu'il ne devrait pas interférer avec les instances déjà en place comme le comité VVS ou le conseil municipal. Il précise que les éléments présentés sont des propositions basées sur les bonnes pratiques, mais que ces éléments seront discutés avec les personnes intéressées à participer et pourront être modifiés en groupe.

Il explique que le comité gagnerait à être élargi afin d'inclure des membres ayant des connaissances spécifiques dans certains secteurs. Il explique également la différence entre les membres et les personnes-ressources. Tous ces aspects devront être discutés entre les membres, mais Transfert peut les assister à définir la composition du comité.

8. PROCHAINES ÉTAPES

M. Grondin présente les prochaines étapes, soit :

- Définir la composition du comité et le constituer;
- Établir des règles de fonctionnement;
- Mettre en œuvre les travaux du comité.

Il rajoute que cela peut paraitre très encadré, mais que la rigueur avec laquelle le comité est bâti permet de faciliter le fonctionnement et la productivité de celui-ci. M. Craft demande aux participants s'ils ont des questions ou des commentaires à cet égard.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 13.	
Un participant veut revenir sur la diapositive de la composition proposée (Diapo 13- PowerPoint Transfert). Il demande s'il est possible de demander une contre-expertise sur les informations fournies par les personnes-ressources	M. Craft répond à partir de son expérience personnelle à l'effet qu'il privilégie la co-expertise plutôt que la contre-expertise. Lors d'une contre-expertise, les experts ont souvent le mandat spécifique de trouver les failles dans la première expertise. Par contre, le format d'une co-expertise permet au comité d'identifier un besoin et peut suivre celui-ci du début à la fin (définir le mandat, réviser l'appel d'offres, proposer une méthodologie, etc.). La co-expertise implique le comité dans la démarche au lieu de centrer la problématique sur un débat d'experts. M. Craft précise qu'il est possible que dans le cadre des travaux du comité une contre-expertise soit demandée, mais ce n'est pas ce qu'il recommande.
Q & I 14.	
La composition proposée ne garantit pas la souveraineté des citoyens au sein du comité.	M. Craft répond que dans un comité de travail consultatif, il est très rare que celui-ci fonctionne par droit de vote, c'est plutôt la recherche d'un consensus qui est privilégiée. L'objectif est d'avoir le plus d'opinions possibles, ce qui est possible avec des représentants de groupes. Par exemple, la Chambre de commerce pourrait avoir une préoccupation à l'effet que des entreprises locales bénéficient de contrats. Au final, ce sera au comité de décider la part de la composition réservée aux citoyens.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 15.	
Un autre participant partage cette préoccupation à l'effet qu'il n'est pas souhaitable qu'un contrôle soit exercé sur le comité, le comité doit garantir la confiance envers les citoyens et une composition majoritaire de citoyens est le pilier de la confiance.	M. Grondin mentionne qu'une majorité de citoyens a été une demande spécifique lors de la rencontre avec les membres du comité des citoyens du QND.
Q & I 16.	
Un participant précise que l'école de quartier pourrait être membre pour représenter le milieu scolaire, mais pas la commission scolaire. Les municipalités, le milieu des affaires, le milieu de l'enseignement et de la recherche devraient être des personnes-ressources.	M. Craft mentionne qu'il n'est pas certain de comprendre la finalité du basculement des membres vers les personnes-ressources. Les personnes-ressources sont là pour amener des informations aux membres rapidement. Il partage ses inquiétudes sur l'absence de membres des milieux scolaires, mais il se garde une réserve pour le milieu socio-économique quant au partage de leurs préoccupations et de leurs attentes si ces secteurs ne sont pas membres. Il précise qu'en tant que gardien du processus, il craint que certaines préoccupations ne puissent être traitées. M. Craft précise que pour la municipalité, il ne voit pas de problème à ce que ce secteur soit une personne-ressource.
	M. Grondin mentionne que les groupes environnementaux et le milieu de l'enseignement et de la recherche pourraient être des personnes-ressources, mais que cela devrait être discuté.
Q & I 17.	
Est-ce qu'une organisation peut agir à la fois comme membre et comme personne-ressource (par exemple, un représentant élu vs un employé régulier représentant la municipalité)?	M. Craft répond que cela est tout à fait possible, mais qu'il est important que cela ne devienne pas un conseil municipal, Il faut s'assurer que les personnes qui siégeront sur le comité assureront la meilleure représentativité possible.
Q & I 18.	
Un participant présente ses inquiétudes à l'effet qu'il y ait beaucoup de personnes-ressources et peu de membres. Il suggère que le milieu socio-économique soit représenté par des commerçants au lieu de la chambre de commerce.	M. Craft répond que le fait qu'un secteur soit représenté par un groupe permet d'avoir un représentant pour plusieurs intervenants.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 19.	
Un participant suggère que le regroupement du Vieux-Noranda soit invité à faire partie du comité comme il est établi dans le quartier depuis longtemps.	La Fonderie fera le suivi
Q & I 20.	
Comment est déterminé le quorum? Les gens du quartier devraient avoir priorité sur les personnes-ressources.	M. Craft répond que le comité pourra définir des règles de quorum qui lui seront propres. Normalement, les rencontres devraient fonctionner avec une confirmation de présences afin de reporter la rencontre au lieu de l'annuler sur place.
Q & I 21.	
Un participant mentionne qu'il n'y a pas de	M. Craft mentionne qu'historiquement le comité était celui des citoyens du QND, mais des ajustements pourraient être possibles afin d'élargir la composition.
représentant de Rouyn-Noranda élargi, il s'agit d'une erreur, les résidents des autres quartiers sont également préoccupés.	M. Grondin complète en disant qu'il ne faut pas oublier que le but visé est la formation d'un comité citoyen, mais qu'il y a également d'autres manières de rejoindre l'ensemble de la population, comme des réunions publiques.
Q & I 22.	
Un participant mentionne qu'une réunion d'information ne permettra pas de traiter des préoccupations.	M. Dupont répond qu'il est tout à fait possible pour les participants à une rencontre publique de faire part de leurs préoccupations.
Q & I 23.	
Qu'en est-il des préoccupations des travailleurs qui ne sont pas résidents du quartier?	M. Craft mentionne que ces personnes sont difficiles à identifier et à rejoindre, mais qu'il est ouvert aux suggestions.
Q & I 24.	
Un participant mentionne qu'il est commerçant dans le QND et qu'il a reçu une invitation ce soir, mais qu'il ne demeure pas dans le quartier.	M. Craft répond que ce secteur pourrait être ajouté dans la composition.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 25.	
M. Dupont se questionne à savoir si des travailleurs syndiqués de la Fonderie pourraient prendre part au comité.	M. Craft répond que certains comités ont des travailleurs qui agissent à titre de personnes-ressources. Il pourrait être possible que ces personnes assistent aux réunions du comité en tant qu'observateurs ou personnes-ressources, afin d'être conscientisés et de mieux comprendre les préoccupations, mais il n'a jamais vu des travailleurs qui étaient membres d'un comité.

M. Craft demande si d'autres personnes ont des réactions ou des commentaires à partager et la réponse est négative.

Il mentionne ensuite qu'étant donné qu'un groupe de personnes représentatives est présent ce soir, il serait possible de débuter la création du comité. Si d'autres membres désirent en faire partie, il est possible de prendre les noms en note et de les intégrer plus tard. Les participants veulent procéder à la création du comité dès maintenant.

M. Grondin demande aux participants de lever la main à tour de rôle, à mesure qu'il appelle les différents secteurs de la composition proposée. Comme plusieurs participants ont plus d'un chapeau, il refait l'exercice de nouveau, voici les résultats :

SECTEURS / CATÉGORIES	PERSONNES PRÉSENTES	PARTICULARITÉS	
Résidents du QND	6 (7)	1 autre membre, qui n'est pas présent ce soir, a manifesté son intérêt à faire partie du comité.	
Regroupement de citoyens	2	Les 2 représentants sont du comité ARET.	
Commission scolaire / écoles	1		
Groupes environnementaux	1	CREAT	
Milieu socio-économique	1	Travailleur non-résidant du QND	
Recherche	0	À mettre dans personnes-ressources	
Municipal	1		
Direction de la santé publique	1		
Ministères	1	MELCC	

- M. Craft félicite les participants pour la formation du comité. Les représentants du comité ARET mentionnent qu'ils veulent poursuivre leur réflexion avant de s'engager à faire partie du comité. M. Craft mentionne qu'il n'y a pas de problème si le comité ARET choisit de ne pas participer au comité.
- M. Grondin demande aux participants s'ils ont d'autres propositions d'ajouts dans la composition du comité.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES	
Q & I 26.		
Est-ce que le regroupement du Vieux-Noranda serait redondant avec les travailleurs du Quartier?	Mme Caouette répond que non.	
Q & I 27.		
Il est proposé de créer un nouveau groupe « Travailleurs non-résidents ».	C'est noté.	
Q & I 28.		
Le comité <i>Neighbours</i> fait partie du regroupement du Vieux-Noranda.	C'est noté.	
Q & I 29.		
Avez-vous contacté l'école du quartier?	Mme Caouette précise que oui ils ont été contactés, mais qu'elle peut leur faire un rappel.	
Q & I 30.		
Un participant demande si l'Office municipal d'habitation a été contacté. Il précise qu'il habite dans le HLM et qu'il est d'accord pour représenter ce secteur.	M. Grondin remercie le participant	

- M. Craft invite les participants intéressés à faire partie du comité à venir donner leurs coordonnées à Transfert à la fin de la rencontre afin qu'ils puissent être contactés pour la prochaine rencontre.
- M. Craft ajoute que les règles de fonctionnement seront définies en détail lors de la prochaine rencontre.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES	
Q & I 31.		
Quel sera le rôle des personnes-ressources?	M. Craft répond que les personnes-ressources n'ont pas de pouvoir décisionnel, mais qu'elles peuvent faire part de leurs suggestions et opinions.	

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES	
Q & I 32.		
Est-ce que les personnes-ressources participent au consensus?	M. Craft précise que seuls les membres participent au consensus.	
Q & I 33.		
Est-ce que les personnes-ressources auront un rôle à jouer lors de la prochaine rencontre?	M. Craft précise que la prochaine rencontre sera plutôt administrative et que les personnes-ressources peuvent y participer. Cependant, leur apport sera plus pertinent dans les rencontres subséquentes.	
Q & I 34.		
Un participant veut que les règles soient écrites.	M. Craft répond que lors des discussions sur le mandat et les règles de fonctionnement, l'objectif sera d'être le plus clair et le plus détaillé possible.	

M. Craft termine en mentionnant qu'à partir de maintenant, c'est Transfert qui assurera l'animation, la coordination et le respect des suivis du comité. Transfert agira en tant que gardien du processus, mais invite les membres à partager leurs préoccupations s'ils sont d'avis que l'indépendance de Transfert n'est pas assez claire. Transfert tentera alors de s'ajuster et prend un engagement d'agir de manière transparente et diligente.

9. SOMMAIRE DE LA RÉUNION

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS				
	Diffusion de l'information dans un rayon plus élargi Suivi des actions à mettre en œuvre par la Fonderie Indépendance du comité (choix de l'agenda, accès aux archives, etc.) Présence d'autres membres que les citoyens dans le Comité vs une majorité de citoyens Lien avec la population générale de Rouyn-Noranda			

Inclure un représentant de l'école de quartier et d'un CPE dans la formation du comité Inclure un représentant du regroupement du Vieux-Noranda dans la formation du comité Inclure un représentant pour les travailleurs qui ne sont pas résidents du quartier Inclure un représentant pour le HLM Mettre les secteurs suivants du côté des personnes-ressources : groupes environnementaux, municipalité, commission scolaire, enseignement et recherche Représentation du milieu socio-économique par des commerçants au lieu de la Chambre de commerce

ENGAGEMENTS
La Fonderie s'engage à rendre disponible les archives Journal du quartier QND Rendre publiques les présentations faites lors de la rencontre Valider le compte rendu auprès des membres du comité

ANNEXE I PRÉSENTATION DE LA FONDERIE HORNE



Contexte:

- Dossier de l'arsenic: préoccupation majeure
- Demandes faites par divers groupes pour que la Fonderie Horne pose des actions rapides
- Comité de citoyens du quartier Notre-Dame est inactif depuis 2018

Défis:

- Réduction des émissions atmosphériques: il n'existe pas de solutions simples et immédiates
- Implantation de nouveaux projets complexe et coûteuse
- · Approches expérimentales à l'étude ne garantissent pas de résultats

Arsenic Enjeux actuels

Étude de biosurveillance QND

- DSP échantillonne le plomb, le cadmium (sang) et l'arsenic chez les enfants du QND
- Résultats:
 - Pb légérement au dessus de la moyenne nationale
 - Cd sous la moyenne nationale
 - As QND 3,7x plus élévé que les enfants d'Amos

Cibles Horne vs moyenne québécoise

- La limite actuelle de la fonderie est 67x plus élevée que la norme québécoise
- La cible de 2021, deux fois moins élevée, a été atteinte en 2018

Enjeux

- Inquiétude, frustration, désinformation
- Mobilisation citoyenne + couverture médiatique intensive



- Depuis 2004, les efforts se sont concentrés particulièrement sur les émissions d'arsenic dans l'air ambiant. Toutefois, la réduction de l'As entraîne automatiquement la réduction des autres types de poussières métalliques.
- Deux (2) plans d'amélioration ont été mis en place depuis l'avis interministériel sur l'arsenic publié en 2004. Un 3^e est à venir.



Ces plans sont tous soumis et approuvés par les autorités gouvernementales.

Plan d'action de réduction des émissions atmosphériques: nos projets en cours



Construction d'un entrepôt – manutention du concentré

- Projet débuté en mai 2019
- But: couvrir les ports des concentrés de cuivre et ainsi procéder au mélange des recettes à l'abri du vent
- Fin des travaux: novembre 2019
- Réduction des émissions d'arsenic: entre 4 et 5 %









6

- Projet débuté en août 2019
- But: optimisation de la hotte de la roue de coulée et ajout d'un nouveau conduit vers le système de collecteur des poussières
- Fin des travaux: avril 2020
- Réduction des émissions d'arsenic: jusqu'à 30 %





- Projet débuté en août 2019
- But: augmenter l'efficacité des équipement de nettoyage des routes et réduire l'emportement éolien et l'entrainement de matériel par les véhicules
- Fin des travaux: octobre 2019





Approche privilégiée par la Fonderie Horne

- Démarche de concertation est nécessaire
- Implication du comité dans le cadre du plan d'action (ex.)
- Améliorer le dialogue et la transparence
- Mandat octroyé pour examiner le fonctionnement du comité actuel
 - Évaluer le fonctionnement historique et actuel du comité
 - Proposer des pistes pour améliorer le comité, notamment au niveau de ses statuts.

ANNEXE II PRÉSENTATION DE TRANSFERT



L'art de bâtir des ponts

Proposition de mise à jour Comité de liaison

10 octobre 2019



MONTRÉAL – QUÉBEC – SAGUENAY – SHERBROOKE – ROUYN-NORANDA

SUJETS DE DISCUSSION

- Rappel de l'historique du Comité des citoyens du QND
- Principaux constats
- Rencontre avec le Comité des citoyens du QND
- Modifications suggérées
- Proposition de comité de liaison
 - Mandat
 - Composition



ÉVOLUTION DU COMITÉ DE CITOYENS DU QND - 1

1978-1990: Comité permanent sur l'environnement de Rouyn-Noranda (Citoyens, élus, acteurs et intervenants du milieu)

- Suivi des études sur la contamination environnementale
- Suivi des études d'exposition menées par le CTQ et la DSP
- Suivi de l'étude sur la santé des travailleurs (syndicat, NYU)
- Actions menant à la construction de l'usine d'acide sulfurique



ÉVOLUTION DU COMITÉ DE CITOYENS DU QND - 2

1990-2018: Comité conjoint (DSP-VVS, citoyens du QND, CPERN, Fonderie Horne, municipalité)

- Suivi des études d'exposition menées par la DSP
- Suivi des émissions de la Fonderie
- Actions menant à la décontamination des sols et différentes mesures de réduction à la source

Le nom du comité a changé à quelques reprises et son mandat a évolué pour inclure non seulement les contaminants mais aussi:

- Gestion des nuisances (camionnage, transport ferroviaire, etc)
- Contribution économique de la fonderie dans la communauté
- Suivi des plaintes
- Aménagements municipaux

2018: DSP met sur pied un comité consultatif de suivi des études de biosurveillance



PRINCIPAUX CONSTATS

Au cours des dernières années:

- Le nombre de réunions annuelles du comité est passé de quatre fois l'an à deux et puis à une ou moins
- Diminution de l'assiduité des membres
- Manque de rétroaction avec le public
- Règles de fonctionnement pas toujours respectées



COMMENTAIRES ADDITIONNELS DES MEMBRES DU COMITÉ DES CITOYENS DU QND

 Certaines problématiques doivent être traitées plus en profondeur

- Il faut assurer :
 - ✓ L'indépendance du Comité
 - ✓ Que les règles de fonctionnement soient mieux connues des membres
 - ✓ Que la participation des citoyens soit majoritaire



NOUVELLES ATTENTES GOUVERNEMENTALES DEPUIS 2014

Les comités citoyens-entreprises doivent assurer:

- ✓ Relations mutuellement avantageuses
- ✓ Processus de consultation et de décision transparents
- ✓ Inclusion des personnes vulnérables
- ✓ Représentativité du milieu
- ✓ Régularité et constance
- ✓ Suivi des engagements et décisions
- ✓ Animation externe indépendante

Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour les projets miniers et d'hydrocarbures

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/documents-ministeriels/GU bonnes-pratiques-acceptabilite-sociale complet MERN.pdf?1566241098



FONCTIONNEMENT DU COMITÉ PRÉCÉDENT PRINCIPALES MODIFICATIONS PROPOSÉES - 1

MANDAT

 Orienter sur la contribution et les impacts de la Fonderie au niveau de la qualité de vie du milieu et de l'environnement

COMPOSITION

- Élargir la composition du comité pour y intégrer davantage de groupes locaux, incluant ceux qui sont interpellées par les récents développements au regard de l'arsenic
- DSP et Fonderie : Personnes-ressources plutôt que coordonnateurs



FONCTIONNEMENT DU COMITÉ PRÉCÉDENT PRINCIPALES MODIFICATIONS PROPOSÉES - 2

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Renforcer l'engagement de la Fonderie à tenir compte des avis du comité et à expliquer ses décisions
- Formaliser l'engagement attendu des membres (assiduité, participation active, etc...)

FRÉQUENCE DES RENCONTRES ET SUJETS DISCUTÉS

- Augmenter le nombre de réunions et convenir avec membres du comité d'un calendrier des réunions et des sujets à aborder
- Veiller à ce que le comité puisse identifier des sujets prioritaires ou ponctuels



PROPOSITION – LIAISON AVEC LA COMMUNAUTÉ

- Le Comité des citoyens du quartier Notre-Dame transiterait vers un Comité de liaison
- Ce Comité de liaison pourrait :
 - ✓ Veiller à ce que les membres soient adéquatement informés et en mesure de faire le suivi des activités de la Fonderie Horne
 - ✓ Discuter de la faisabilité et de la mise en œuvre de mesures adaptées aux attentes du milieu
 - ✓ Donner son avis sur les initiatives et engagements de la Fonderie Horne
- Des mécanismes d'information permettant de rejoindre l'ensemble de la communauté seraient mis en place



PROPOSITION – TRANSPARENCE ET DIFFUSION DES TRAVAUX

- Les comptes rendus sont validés par les membres et l'information discutée par le groupe est rendue publique
- Différents outils peuvent être mis en œuvre pour faciliter le transfert d'information (Journal Info-QND, bilan annuel, etc.)
- Rencontres publiques périodiques



Établir un équilibre entre :

- Les représentants du voisinage les plus susceptibles d'être touchés par les activités de la Fonderie Horne
- Les représentants de divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux du comité et soucieux de l'intérêt collectif
- Des personnes-ressources agissant à titre d'observateurs et s'efforcent de répondre, lorsque possible, aux demandes d'information du comité

PROPOSITION – COMPOSITION - 2

COMPOSITION DU COMITÉ				
SECTEURS/CATÉGORIES	NOMBRE PROPOSÉ	COMPOSITION CONVENUE		
Résidents du quartier Notre-Dame	7-9			
Regroupements de citoyens	1-2			
Milieu scolaire et préscolaire	2			
Groupes environnementaux	1-2			
Milieu socio-économique	1			
Milieu de l'enseignement et de la recherche	1			
Municipalité	1			
Fonderie Horne	-			
Direction de la santé publique	-			
Ministères	-			
Total	14-18			



PROPOSITION – PROCHAINES ÉTAPES

Constitution d'un Comité de liaison

✓ Définition consensuelle des statuts, règles de fonctionnement, échéancier, responsabilités, etc.

Mise en œuvre

- ✓ Suivi et avis sur les mesures à venir de la Fonderie Horne
- Examen des propositions du milieu

Questions? Commentaires?

